



**COUR SUPRÊME DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (DIVISION FAMILIALE)  
AVIS À LA PROFESSION ET AU PUBLIC**

**PROCHAINE DATE D'AUDIENCE – DIVISION FAMILIALE DE ST. JOHN'S**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2026, la Division familiale de St. John's cessera d'envoyer des avis officiels de dates d'audience aux parties et aux avocat·e·s lorsque la comparution subséquente est fixée lors d'une audience en personne.

Il incombe aux avocat·e·s de consigner eux-mêmes la date de la prochaine comparution; toutefois, lorsqu'une partie non représentée est présente à l'audience, une formule de rappel de la prochaine date d'audience lui sera remise à la conclusion de la comparution.

Lorsqu'une partie non représentée n'est pas présente à une comparution, le greffe lui fera parvenir un avis officiel de la prochaine date d'audience. L'avis sera transmis à la plus récente adresse postale ou adresse de courriel figurant au dossier de la partie.

Si vous avez une instance devant la Division familiale de St. John's et que vous n'êtes pas certain·e de votre prochaine date d'audience, il vous incombe de communiquer avec le greffe de la Division familiale de St. John's afin de confirmer toute date à venir et/ou de consulter le rôle du tribunal en vous référant à votre numéro de dossier.

**Coordonnées de la Division familiale :**

[Lieux et coordonnées de la Division familiale](#)

**Rôle de la Division familiale :**

[Rôles de la Division familiale - Cour suprême de Terre-Neuve-et-Labrador](#)

**RAYMOND P. WHALEN  
Juge en chef**